

SECOND PROSPECTUS SUPPLEMENT DATED 24 MAY 2016 TO THE BASE PROSPECTUS DATED 17 JULY 2015



RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS
Euro 5,000,000,000
Euro Medium Term Notes

This supplement ("**Second Prospectus Supplement**") is supplemental to, and should be read in conjunction with, the Base Prospectus dated 17 July 2015 (the "**Base Prospectus**") and the first prospectus supplement dated 2 October 2015 (the "**First Prospectus Supplement**") prepared in relation to the €5,000,000,000 Euro Medium Term Note Programme of Régie Autonome des Transports Parisiens ("**RATP**" or the "**Issuer**"). The Base Prospectus as supplemented by the First Prospectus Supplement constitutes a base prospectus for the purpose of the Directive 2003/71/EC as amended (the "**Prospectus Directive**"). The *Autorité des marchés financiers* (the "**AMF**") has granted visa no. 15-375 on 17 July 2015 on the Base Prospectus and visa no. 15-513 on 2 October 2015 on the First Prospectus Supplement..

Application has been made for approval of the Second Prospectus Supplement to the AMF in its capacity as competent authority pursuant to Article 212-2 of its *Règlement Général* which implements the Prospectus Directive.

This Second Prospectus Supplement constitutes a supplement to the Base Prospectus for the purposes of Article 16 of the Prospectus Directive and has been prepared for the purposes of (i) incorporating by reference the Issuer's 2015 financial statements, and (ii) adding recent events in connection with the Issuer. As a result, certain modifications to the sections Documents incorporated by Reference and Recent Developments have been made.

Save as disclosed in this Second Prospectus Supplement, there has been no other significant new factor, material mistake or inaccuracy relating to information included in the Base Prospectus and in the First Prospectus Supplement which is material in the context of the Programme since the publication of the Base Prospectus and the First Prospectus Supplement.

Unless the context otherwise requires, terms defined in the Base Prospectus and in the First Prospectus Supplement shall have the same meaning when used in this Second Prospectus Supplement.

To the extent that there is any inconsistency between (a) any statement in this Second Prospectus Supplement and (b) any other statement in or incorporated by reference in the Base Prospectus and in the First Prospectus Supplement, the statements in (a) above will prevail.

Copies of this Second Prospectus Supplement (a) may be obtained, free of charge, at the registered office of the Issuer during normal business hours, (b) will be available on the website of the Issuer (http://www.ratp.fr/fr/ratp/n_23731/journalistes/), (c) will be available on the website of the AMF (www.amf-france.org) and (d) will be available during usual business hours on any weekday (Saturdays, Sundays and public holidays excepted) for collection at the offices of the Fiscal Agent and the Paying Agent(s) so long as any of the Notes are outstanding.

This Second Prospectus Supplement has been prepared pursuant to Article 16.1 of the Prospectus Directive and Article 212-25 of the AMF's *Règlement Général* for the purpose of giving information with regard to the Issuer and the Notes to be issued under the Programme additional to the information already contained or incorporated by reference in the Base Prospectus and in the First Prospectus Supplement.

TABLE OF CONTENTS

DOCUMENTS INCORPORATED BY REFERENCE	4
RECENT DEVELOPMENTS	6
PERSON RESPONSIBLE FOR THE SECOND PROSPECTUS SUPPLEMENT	11

DOCUMENTS INCORPORATED BY REFERENCE

The section Documents Incorporated by Reference appearing on pages 15 and 16 of the Base Prospectus is hereby deleted in its entirety and replaced with the following:

This Base Prospectus should be read and construed in conjunction with the sections referred to in the table below included in the following documents in the French language which have previously been published or are published simultaneously with this Base Prospectus and have been filed with the AMF as competent authority in France for the purposes of the Prospectus Directive and shall be incorporated in, and form part of, this Base Prospectus:

- the 2015 Consolidated Financial Statement (the “**2015 NCFS**”)
- the 2015 Non-Consolidated Financial Statement (the “**2015 CFS**”)
- the terms and conditions set out on pages 24 to 46 of the 2014 Base Prospectus,
- the 2014 Non-Consolidated Financial Statements (the “**2014 NCFS**”),
- the 2014 Consolidated Financial Statements (the “**2014 CFS**”),

including the audit reports, issued by PricewaterhouseCoopers Audit and Ernst & Young et Autres, in the French language which are included in the 2014 CFS and the audit reports issued by KPMG Audit and Mazars in the French language which are included in the 2015 CFS, which have respectively been filed with the AMF.

The 2014 NCFS and the 2014 CFS form part of RATP's 2014 Financial Statements, and the 2015 NCFS and the 2015 CFS form part of RATP's 2015 Financial Statements.

The information in the table set out below shall be deemed to be incorporated in, and to form part of, this Base Prospectus, save that any statement contained in a document which is incorporated by reference herein shall be deemed to be modified or superseded for the purpose of this Base Prospectus to the extent that a statement contained herein modifies or supersedes such earlier statement (whether expressly, by implication or otherwise). Any statement so modified or superseded shall not be deemed, except as so modified or superseded, to constitute a part of this Base Prospectus.

Information contained in the documents incorporated by reference other than information listed in the table below is for information purposes only.

The information incorporated by reference below is available as follows (with the references corresponding to the French language versions of the financial reports):

Information incorporated by reference	<i>Reference and page number</i>			
<i>(Annex IX of the European Regulation 809/2004/EC of 29 April 2004 as amended by the European Regulation 486/2012 of 30 March 2012)</i>				
	2014 CFS <i>(pages of the 2014 Financial report)</i>	2014 NCFS <i>(pages of the 2014 Financial report)</i>	2015 CFS <i>(pages of the 2015 Financial report)</i>	2015 NCFS <i>(pages of the 2015 Financial report)</i>

3. Risk Factors relating to the issuer			pages 44-50	
11. Financial information concerning the Issuer's assets and liabilities, financial position and profits and losses				
Income Statement relating to the above	page 58	page 116-117	page 64	page 124-125
Balance Sheet relating to the above	page 59	page 114-115	page 65	page 122-123
Accounting Principles relating to the above and notes to the financial statements	pages 62-111	pages 118-150	pages 68-119	pages 126-164
Audit Report relating to the above	page 57	page 113	page 63	page 121

The Base Prospectus, the First Prospectus Supplement and all documents incorporated by reference in this Base Prospectus are available on the website of the Issuer (http://www.ratp.fr/en/ratp/r_56856/legal-publications/). The Base Prospectus and the First Prospectus Supplement are available on the website of the AMF (www.amf-france.org). Such documents may also be obtained, free of charge, at the offices of each Paying Agent set out at the end of the Base Prospectus during normal business hours and as long as any of the Notes are outstanding.

Copies of the 2015 NCFS, the 2015 CFS, the 2014 NCFS and the 2014 CFS are available without charge on request at the registered office of the Issuer. The free English translations of the 2014 NCFS and 2014 CFS may be obtained from the website of the Issuer (http://www.ratp.fr/en/ratp/r_56856/legal-publications/). These free English translations are not incorporated by reference herein. To the extent that there is any inconsistency between any statement in the French versions of the 2014 NCFS and 2014 CFS and the English translations thereof, the statements in the French versions of the 2014 NCFS and 2014 CFS will prevail.

RECENT DEVELOPMENTS

A section Recent Developments is added after the section REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS DESCRIPTION OF THE ISSUER appearing on page 48 of the Base Prospectus:



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 mars 2016

Des résultats annuels 2015 solides

- Des résultats qui confortent l'ambition stratégique de la RATP d'incarner la mobilité durable et intelligente
 - Des investissements record au bénéfice direct des voyageurs franciliens
 - Une forte dynamique des filiales, en France et à l'international
-
- Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 5 556 M€ au 31 décembre 2015, en progression de 5,7% sur un an.
 - La contribution des filiales au chiffre d'affaires du Groupe atteint 1 143M€, soit 20,6% de l'activité totale du Groupe.
 - Les investissements en Ile-de-France atteignent le montant record de 1 832 M€, en hausse de 16 %.
 - Hors éléments exceptionnels et conjoncturels, le résultat net part du groupe est stable à 302M€. Compte tenu des éléments exceptionnels et conjoncturels, le résultat net s'affiche à 437 M€.
 - Le nouveau contrat STIF devrait conduire à un résultat net de l'ordre de 200 M€ en 2016.

Le Conseil d'Administration de la RATP, réuni sous la présidence de Elisabeth Borne, Présidente-directrice générale de la RATP, le 25 mars 2016, a examiné et arrêté les comptes consolidés du groupe RATP et les comptes sociaux de l'EPIC, au 31 décembre 2015.

A cette occasion, Elisabeth Borne a déclaré : « En 2015, le Groupe RATP a une nouvelle fois fait preuve d'une belle dynamique. En Ile-de-France, avec l'appui du STIF, nous avons atteint un niveau record d'investissements pour permettre l'extension, l'entretien et la modernisation de nos réseaux, au bénéfice direct des voyageurs. En France et à l'international, nous sommes parvenus à décrocher de nouveaux contrats, tout en nous voyant renouveler la confiance des villes où nous sommes implantés, signe de notre capacité à offrir des solutions sur mesure, répondant aux attentes des collectivités. En 2016, nous entendons bien sûr poursuivre sur cette dynamique avec, toujours et partout, la même ambition d'incarner la mobilité durable et la ville intelligente. Cette volonté est au cœur de nos orientations stratégiques que sont : l'excellence au service des voyageurs, la promotion de l'innovation dans tous les domaines et l'affirmation du Groupe RATP comme un acteur essentiel de la ville durable. »

Evolution des principaux Indicateurs de performance du Groupe RATP

En M€	31 décembre 2014	31 décembre 2015
Chiffre d'affaires consolidé*	5 257	5 556
EBIT récurrent	487	590
Résultat Net Part du Groupe brut	298	437
Capacité d'autofinancement	990	1 046

* avec application de la norme comptable Ifric 12

Des résultats consolidés performants

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 5 556 M€, en progression de +5,7 % par rapport au 31 décembre 2014.

La contribution de l'EPIC au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 4 413 M€, en progression de 1,6%, portée notamment par l'accroissement de l'offre sur les lignes 6 et 14 du métro et sur le réseau bus, et par l'effet année pleine des mises en service des lignes de tramway T6 et T8. Le chiffre d'affaires des filiales atteint quant à lui 1 143 M€, en progression de 25%. Les filiales représentent aujourd'hui 20,6% du chiffre d'affaires du Groupe.

La performance opérationnelle du Groupe reste solide avec un EBIT récurrent à 590 M€, sa hausse étant due pour 90% à la baisse des frais financiers.

Hors éléments exceptionnels et conjoncturels, le résultat net part du Groupe est stable à 302 M€, en raison notamment du faible niveau d'inflation (et en conséquence la faible augmentation de la rémunération de la RATP par le STIF), de la faible hausse du trafic (en raison notamment des attentats) et des dépenses réalisées pour améliorer toujours plus la qualité du service offert aux voyageurs franciliens. Compte tenu de certains éléments comptables et de la baisse des frais financiers, ce résultat net s'affiche à 437 M€.

Contrairement aux DSP classiques, la RATP est aussi propriétaire et gestionnaire de l'infrastructure de manière pérenne et participe largement au renouvellement des actifs de l'opérateur de transport en Ile-de-France. Cela impose de dégager un résultat significatif pour financer ses investissements.

En conséquence, la RATP consacre la totalité de son résultat net au financement des investissements de modernisation et de renouvellement des réseaux.

La capacité d'autofinancement s'est établie à 1 046 M€, couvrant largement les investissements nets de subventions. Le Gearing du Groupe, en baisse à 1,4, témoigne de la maîtrise de l'endettement.

* avec application de la norme comptable Ifric 12

En Ile-de-France, des investissements record et une légère hausse du trafic

En Ile-de-France, le trafic voyageurs connaît une hausse de 0,9% avec 3 255 millions de voyages sur l'année et ce, dans un contexte économique toujours difficile avec une activité touristique perturbée par les attentats de janvier et novembre. Cette tendance s'explique notamment par l'effet année pleine des mises en service du T6 et T8.

En 2015, les investissements réalisés par la RATP en Ile-de-France, avec le concours du STIF, ont atteint le montant record de 1 832 M€, en croissance de 16% :

- 494 M€ pour l'accroissement de la capacité de transport
- 594 M€ pour le renouvellement et la rénovation du matériel
- 744 M€ pour la modernisation des infrastructures et des équipements existants

Sur les réseaux ferrés, l'année 2015 a notamment été marquée par les travaux simultanés de 4 prolongements de lignes de métro (ligne 4 vers Bagneux, ligne 11 vers Rosny-sous-Bois, ligne 12 vers Mairie d'Aubervilliers et ligne 14 vers Mairie de Saint-Ouen) et par la première phase des travaux de renouvellement de la voie et du ballast sur le tronçon central du RER A, inédit et exceptionnel de par son ampleur.

La RATP a poursuivi le déploiement du matériel à 2 niveaux MI09 sur le RER A, au rythme de deux nouvelles rames par mois, acquis 10 rames MI09 supplémentaires pour des renforts d'offre, achevé la rénovation de ses 66 rames MI79 sur le RER B et acquis 35 nouvelles rames MP14 destinées à la ligne 14 du métro. Depuis juillet 2015, la ligne 5 du métro est en outre équipée du système numérique OTCYS, qui permet un resserrement en toute sécurité de l'intervalle entre deux rames ; la ligne 9 est en cours d'équipement.

Sur le réseau tramway, quatre prolongements sont en cours (T3 vers Porte d'Asnières et T6 à Viroflay) ou en préparation (T1 et T7). 6 nouvelles rames destinées au tramway T2 ont été reçues pour un futur renfort d'offre. Dans le cadre de son plan Bus 2025, la RATP a accéléré la transition énergétique de son parc bus avec 150 bus hybrides en service fin 2015 (520 prévus mi-2016) et le début des expérimentations sur ses lignes des premiers bus standard 100% électriques.

En matière de nouveaux services et d'information voyageurs, la RATP a créé « monRERA », une application permettant aux voyageurs du RER A d'être mieux informés, notamment en cas de situation perturbée. La RATP a également lancé RATP Apps, une plateforme proposant une sélection des meilleures applications permettant de faciliter le quotidien des voyageurs. Enfin, le déploiement de la 3G/4G se poursuit, les RER A et B et la ligne 1 du métro étant désormais intégralement équipés.

Une dynamique de développement confirmée en France et à l'international

En 2015, RATP Dev a poursuivi son développement, que ce soit en France, en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique ou en Amérique.

En France, RATP Dev s'est particulièrement renforcé dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, à travers trois opérations. RATP Dev exploite depuis le 1^{er} janvier 2015 le réseau multimodal de l'agglomération de Valenciennes (2 lignes de tramway et 30 lignes de bus). RATP Dev a par ailleurs repris le groupe Dupas Lebeda Entreprises, implanté dans la région et spécialisé dans le transport

interurbain et scolaire. Enfin, RATP Dev a remporté le contrat d'exploitation de la communauté d'agglomération de Laon.

RATP Dev a également remporté les appels d'offres pour l'exploitation du réseau de bus d'Epernay et la ligne de bus Express entre Paris et l'aéroport de Vatry. RATP Dev a par ailleurs été renouvelée à Annemasse et à Vierzon, prouvant une nouvelle fois sa capacité à répondre aux attentes des autorités organisatrices de transport.

A l'international, les équipes de RATP Dev ont débuté, en avril 2015, la phase préparatoire à la mise en service du futur réseau de bus de Riyad, qui comptera plus de 1 000 véhicules. A Manille, RATP Dev apporte désormais son expertise à l'exploitation de la ligne 1 du métro. En Algérie, RATP Dev a procédé à la mise en service, en juillet 2015, du prolongement de la ligne 1 du métro (4 km et 4 stations). Enfin, le contrat pour l'exploitation du réseau de bus d'Austin, le plus important contrat de RATP Dev aux Etats-Unis, a été prolongé pour 4 ans jusqu'en septembre 2019.

Systra, filiale d'ingénierie commune RATP/SNCF, a également poursuivi son développement, confirmant son leadership mondial dans l'ingénierie des infrastructures de transport public. Son portefeuille de commandes dépasse pour la deuxième année consécutive les 600M€ de nouveaux contrats, avec notamment la signature des contrats pour le Canal de Suez, le tramway de Lusail (Qatar), la ligne ferroviaire Awash-Weldiya (Ethiopie) et le métro de Médine (Arabie Saoudite).

Des résultats en ligne avec les objectifs

Après une année 2015 marquée par des éléments exceptionnels et la renégociation du contrat STIF, l'année 2016 devrait conduire à un résultat d'environ 200 M€. Sur l'horizon 2016-2020, la RATP se fixe pour objectif de poursuivre son ambitieuse politique d'investissements en Ile-de-France, sans augmenter sa dette.

En 2016, le Groupe RATP va poursuivre sur la même dynamique d'investissements et de croissance tant en Ile-de-France qu'à l'international, avec toujours les trois mêmes priorités que sont le service aux voyageurs, l'innovation et la ville durable.

En Ile-de-France, 2016 va être marquée par la mise en œuvre du nouveau contrat STIF, qui prévoit un plan d'investissements de 8,5 Mds€ sur 5 ans, dont 4,2 Mds€ sur fonds propres de la RATP, d'ici 2020 pour financer l'entretien, la modernisation et le développement des réseaux. En 2016, la première ligne intégralement équipée de bus standards 100% électriques sera inaugurée, signe de l'accélération du plan Bus 2025 qui doit permettre à la RATP de disposer d'une flotte de bus 100% écologiques à l'horizon 2025. La partie souterraine du tramway T6 sera également inaugurée. Les travaux d'automatisation de la ligne 4 et les travaux de prolongement de la ligne 14 au Sud débiteront également cette année.

A l'international, 2016 a bien débuté avec la récente mise en service du tramway de Washington, dont RATP Dev assurera l'exploitation et la maintenance, et l'adjudication prononcée en faveur de RATP Dev, dans le cadre de l'appel d'offres pour l'exploitation de l'ensemble des bus urbains et interurbains de la région Toscane, dernière étape avant la signature du contrat. Ce contrat, d'une durée de 11 ans, représente près de 3 000 bus, plus de 5 400 employés et plus de 100 millions de km parcourus par an.

Fort de cette dynamique, le groupe RATP est en ordre de marche pour réaliser les objectifs financiers fixés pour l'horizon 2020, à savoir un chiffre d'affaires de 7,5 milliards d'euros, dont 30% générés par les filiales, et une réduction de l'endettement, avec un Gearing du groupe inférieur à 1.

PERSONS RESPONSIBLE FOR THE INFORMATION GIVEN IN THE SECOND PROSPECTUS SUPPLEMENT

In the name of the Issuer

We declare, to the best of our knowledge (having taken all care to ensure that such is the case), that the information contained in this Second Prospectus Supplement is in accordance with the facts and contains no omission likely to affect its import.

Régie Autonome des Transports Parisiens

LAC C22

54, quai de la Rapée

75599 Paris

duly represented by Alain Le Duc, Directeur Financier on 23 May 2016



Autorité des marchés financiers

In accordance with Articles L. 412-1 and L. 621-8 of the French *Code monétaire et financier* and with the General Regulations (*Règlement Général*) of the *Autorité des marchés financiers* ("**AMF**"), in particular Articles 212-31 to 212-33, the AMF has granted to this Second Prospectus Supplement the visa no. 16-198 on 24 May 2016. This document, the First Prospectus Supplement and the Base Prospectus may only be used for the purposes of a financial transaction if completed by Final Terms. It was prepared by the Issuer and its signatories assume responsibility for it. In accordance with Article L. 621-8-1-I of the French *Code monétaire et financier*, the visa was granted following an examination by the AMF of "whether the document is complete and comprehensible, and whether the information it contains is coherent". It does not imply that the AMF has verified the accounting and financial data set out in it. This visa has been granted subject to the publication of Final Terms in accordance with Article 212-32 of the AMF's General Regulations, setting out the terms of the securities being issued.